BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 6 juillet 2018	***N° 2018-477***

Convocation du 29 juin 2018
Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

EXCUSE(S) :

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 6 juillet 2018**	***Délibération***
	Direction générale Haute qualité de vie **Direction de l'Eau**	***N° 2018-477***

Commission locale de l'eau SAGE Estuaire de la Gironde - Désignations - Décision - Autorisation

Monsieur Kévin SUBRENAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a prévu, parmi les compétences obligatoires devant être exercées par les métropoles, la compétence en matière de GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a repoussé au 1er janvier 2018 la date butoir d'exercice de la compétence GEMAPI en laissant aux collectivités et établissements bénéficiaires la possibilité d'anticiper cette échéance.

Par délibération n°2015/767 en date du 27 novembre 2015, Bordeaux Métropole a décidé de prendre par anticipation, au 1er janvier 2016, la compétence GEMAPI, ce qu'est venu confirmer un arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2015, dans les conditions définies dans la délibération susmentionnée.

Ces conditions énonçaient en particulier le principe de la dissolution du SIJALAG (Syndicat des Jalles de Lande à Garonne). Un arrêté préfectoral est venu prononcer la dissolution du SIJALAG en date du 23 juin 2016.

Par délibération n°2014/194 en date du 25 avril 2014, Bordeaux Métropole a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la CLE (Commission locale de l'eau) du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « Estuaire de la Gironde et milieux associés ».

Par délibération n°2017/76 en date du 27 janvier 2017, Bordeaux Métropole, en sus du représentant désigné en 2014, a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la CLE du Sage Estuaire au titre de la reprise des droits et obligations du SIJALAG qui disposait, avant sa dissolution, également d'un représentant.

Par courrier en date du 3 avril 2018, M. le Préfet de la Gironde a informé Bordeaux Métropole que le mandat des membres de la commission locale de l'eau du Sage estuaire de la Gironde arrive à échéance le 1er août 2018 et lui a demandé de désigner les deux représentants de Bordeaux Métropole pour le prochain mandat, sans qu'il soit nécessaire de désigner des suppléants. En effet, en cas d'empêchement l'élu peut donner mandat à un autre membre du même collège.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTre),
VU les articles L212-4, R212-30 et R212-31 du Code de l'environnement,
VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),
VU la délibération n°2014/194 du 25 avril 2014, relative à la représentation de la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015) au sein de divers organismes – 1ére partie – désignation,
VU la délibération n°2015/767 du 27 novembre 2015, relative aux modalités d'exercice de la compétence GEMAPI,
VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2015, autorisant l'extension des compétences de Bordeaux Métropole à la GEMAPI par anticipation à compter du 1er janvier 2016,
VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2016, portant modification partielle de la composition de la CLE du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés »,
VU l'arrêté préfectoral du 23 juin 2016 prononçant la dissolution du SIJALAG,
VU la délibération n°2017/76 du 27 janvier 2017 relative à la représentation de Bordeaux métropole au sein de la Commission locale de l'eau du Sage « Estuaire de la Gironde et milieux associés » - Nouvelle désignation de représentant,
VU le courrier de la préfecture de la Gironde en date du 3 avril 2018,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- Bordeaux Métropole est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations à compter du 1er janvier 2016,

M. le Préfet de la Gironde sollicite le nom des 2 représentants titulaires de Bordeaux Métropole appelés siéger au sein de la commission locale de l'eau du Sage Estuaire de la Gironde dont la composition actuelle prend fin le 1er aout 2018.

DECIDE

Article 1 : de désigner en tant que représentants de Bordeaux Métropole dans la commission ci-après désignée :

- Commission locale de l'eau du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés »
- Au sein du Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :
  - Madame Anne-Lise JACQUET est désigné(e) en tant que délégué(e) titulaire,
  - Monsieur Kévin SUBRENAT est désigné(e) en tant que délégué(e) titulaire,

Article 2 : d'abroger les dispositions de la délibération n°2014/194 du Conseil communautaire en date du 25 avril 2014 concernant les représentants à la CLE (Commission locale de l'eau) du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « Estuaire de la Gironde et milieux associés » ainsi que la délibération n°2017/76 du Conseil métropolitain en date du 27 janvier 2017.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre tout mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité – Désignations effectuées.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **2 AOÛT 2018** **PUBLIÉ LE :** **2 AOÛT 2018**	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Kévin SUBRENAT